

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Février 2022

Les principales organisations chargées de la mise en oeuvre des politiques de paysage en France lancent un

APPEL POUR LE BON GOUVERNEMENT

de la transition écologique, énergétique et solidaire

A l'attention des candidats et des partis politiques
dans la perspective des élections présidentielle et législatives 2022

Condition de notre santé et de notre bien-être, notre milieu de vie s'est transformé depuis quelques décennies. Alors que des élections se préparent en France, le débat s'ouvre pour définir les transformations qui s'imposent.

Pour contribuer au changement, un appel a été lancé « pour le bon gouvernement de la transition écologique, énergétique et solidaire » par les principales organisations chargées de la mise en oeuvre des politiques de paysage en France.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Réseau des Grands Sites de France, Association des paysagistes-conseils de l'Etat, Fédération française du paysage, Collectif Paysages de l'après-pétrole, Fédération nationale des Agences d'urbanisme : ces instances réunissent l'essentiel des compétences qui conduisent les évolutions de notre cadre de vie.

Convaincus qu'une approche transversale et multidisciplinaire est indispensable pour élaborer les solutions propres à assurer les fonctions vitales de notre société tout en économisant les ressources terrestres, elles préconisent de

"remettre la qualité de vie au cœur de nos politiques d'aménagement et de reconnaître le paysage comme le moyen de réussir la transition écologique et sociale des territoires. »

Télécharger l'appel au bon gouvernement de la transition écologique, sociale et solidaire en cliquant ici

Quatre propositions pour une vraie amélioration de la qualité de vie sur tout le territoire :

.1.

Généraliser en dix ans des *Plans de paysage pour la transition écologique et solidaire* aux 1251 intercommunalités de France.

.2.

Rendre obligatoire une évaluation paysagère pour tous les plans et programmes portés par les collectivités.

.3.

Affecter des moyens à la qualité de vie en expérimentant le *10 % Paysage* dans les grands projets d'aménagement.

.4.

Doubler le nombre de paysagistes concepteurs en activité sur le territoire.

Le paysage fédérateur : présentation des signataires



L'APCE (Association des paysagistes-conseils de l'Etat) regroupe, fédère et représente les paysagistes-conseils de l'Etat : plus de 150 professionnels du secteur privé, paysagistes concepteurs, sélectionnés sur concours par le Ministère de la transition écologique pour la diversité de leurs expériences et compétences. Dans une indépendance qui tient à leur mode de désignation, ils sont affectés dans les services centraux ainsi que dans les services déconcentrés de l'Etat, notamment dans toutes les Directions départementales des territoires (DDT) et Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Ils sont présents dans ces services au moins deux jours par mois pour promouvoir la qualité de l'aménagement aux échelles stratégiques comme aux stades opérationnels, en lien avec les élus et l'ensemble des acteurs de l'aménagement.

<http://www.paysagistes-conseils.org>



Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Le réseau des CAUE compte 92 structures départementales (CAUE). Le CAUE est un organisme privé qui assume une mission d'intérêt public, dans le secteur du cadre de vie et du développement territorial. C'est à la fois :

- un partenaire de proximité ancré dans le quotidien des territoires,
- un pôle d'échange autour du cadre de vie,
- et un outil de prospective et d'expérimentations.

Sa vocation ? Promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Pour cela, il informe, sensibilise, conseille et forme un très large public : les collectivités et les services de l'Etat, les professionnels de la construction et de l'aménagement, les enseignants, les scolaires, le grand public...

La fédération des CAUE, avec une équipe de 9 personnes, représente les CAUE et assure leur promotion, initie, pilote des projets d'envergure nationale, des partenariats et offre du service à ses membres.

<https://www.fncaue.com>

Contact Association des paysagistes conseil de l'Etat :

Bertrand Folléa - Président
b.follea@follea-gautier.com



La Fédération Française du Paysage (FFP) est l'association nationale représentative des paysagistes dont la plupart a le titre de paysagiste concepteur, titre reconnaissant la profession dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elle compte aujourd'hui près de 800 membres paysagistes, répartis dans 12 entités régionales, soit près d'1 professionnel sur 3.

Au niveau national la FFP fédère la profession dans sa diversité d'exercice, assure un relais d'information pratique et rassemble les paysagistes autour d'événements : cycle de conférences 'Expérience(s) de paysages', concours 'Palmarès du paysage' et revue 'Projet paysage(s)'.

<https://www.f-f-p.org/>



La Fédération nationale des Agences d'urbanisme (FNAU) est une association qui regroupe 50 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Les agences d'urbanisme ont, pour la plupart, un statut d'association où se retrouvent, autour des collectivités impliquées, l'Etat et les autres partenaires publics du développement urbain .

La FNAU anime et joue un rôle de moteur au sein du réseau des 50 agences. Elle est à la fois un réseau d'élus et un réseau des 1700 professionnels qui travaillent au sein des agences qui favorisent les échanges d'expérience, l'organisation d'événements et de projets collectifs. Enfin, la FNAU travaille en lien étroit avec les associations de collectivités, les ministères et les têtes de réseaux au niveau national et international pour promouvoir le modèle « agence d'urbanisme » et contribuer aux débats sur la ville et les territoires.

<https://www.fnau.org/>



La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est l'association porte-parole et l'animatrice du réseau des Parcs naturels régionaux. Elle représente les intérêts collectifs des Parcs auprès des instances nationales et internationales, elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français. Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international. Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau. La Fédération des Parcs est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement pour le classement et le renouvellement du classement d'un Parc, tous les 12 ans.

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>



Le Collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP) est un *think tank* fondé en 2015 et composé d'une soixantaine de spécialistes de l'aménagement (agronomes, paysagistes, architectes, urbanistes, philosophes, géographes, sociologues, politistes...) conscients de la nécessité d'une évolution de notre modèle actuel de développement.

Les milieux de la planète ont été altérés, les équilibres sociaux mis à mal. Les transformations nécessaires de la vie sociale et du système économique appellent la contribution de toutes les compétences et de tous les talents.

Le Collectif PAP contribue à cette évolution en proposant des actions concrètes (création d'outils et de méthodes) et des plaidoyers (élaboration d'idées, veille, fédération et mise en réseau d'acteurs). Chaque mois, il diffuse à ses 6500 abonnés un article « Signé PAP » qui témoigne de l'intérêt des démarches paysagères pour réussir les politiques de transition. Il a publié trois ouvrages de référence dont *Villes et territoires de l'après-pétrole* et *Les paysages de l'après-pétrole, 7 expériences européennes* aux éditions du Moniteur.

www.paysages-apres-petrole.org



Le Réseau des Grands Sites de France rassemble les collectivités locales gestionnaires de Grands Sites de France labellisés et en projet. Ses membres sont engagés dans la politique nationale des Grands Sites de France, portée par le ministère en charge de l'Environnement, qui concilie préservation et gestion de sites classés emblématiques connaissant une très forte fréquentation touristique avec un développement local durable.

Les 21 Grands Sites de France labellisés et les 28 Grands Sites de France en projet sont présents dans 12 régions et 43 départements, accueillent chaque année plus de 38 millions de visiteurs. Ils développent des démarches de tourisme durable visant l'excellence de l'accueil dans des sites réhabilités, vivants, où la pression touristique est maîtrisée de façon à favoriser l'expérience singulière du visiteur et le rayonnement du site sur son territoire.

www.grandsitedefrance.com

Contact Association des paysagistes conseil de l'Etat :
Bertrand Folléa - Président
b.follea@follea-gautier.com